



Juin 2023

Une résolution soumise par la Ville de Cleveland, OH



Faire progresser les plans d'action climatique dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

ATTENDU QUE le Canada et les États-Unis ont adhéré en décembre 2015, avec 196 autres signataires, à l'Accord de Paris, un traité international juridiquement contraignant visant à maintenir l'augmentation de la température mondiale « bien en dessous » de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en cherchant à la limiter à 1,5 °C par rapport aux mêmes niveaux ; et

ATTENDU QUE plusieurs organisations dirigées par des maires et mairesses ont contribué positivement aux négociations de l'Accord de Paris, les réseaux d'élus locaux se faisant le portevoix de la volonté politique en faveur de l'action climatique grâce à des efforts diplomatiques continus ; et

ATTENDU QU'en octobre 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies a publié le Rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C. Ce rapport avertissait qu'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels aurait des conséquences désastreuses sur l'environnement et la santé humaine, ce qui a conduit la communauté internationale à accepter 1,5 °C comme objectif scientifique pour l'action climatique ; et

ATTENDU QUE le réchauffement de la planète est déjà supérieur de 1,2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui signifie que des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre (GES) avant 2030 sont nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, tendre vers la carboneutralité d'ici 2050 et éviter des catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et catastrophiques ; et

ATTENDU QU'en mars 2023, le GIEC a publié le *Rapport de synthèse du sixième rapport d'évaluation*, qui conclut « qu'une atténuation profonde, rapide et soutenue et une mise en œuvre accélérée des mesures d'adaptation au cours de cette décennie permettraient de réduire les pertes et les dommages prévus pour les humains et les écosystèmes [...] et d'obtenir de nombreux avantages connexes, en particulier pour la qualité de l'air et la santé. » ; et

ATTENDU QUE chaque signataire de l'Accord de Paris s'est engagée à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action climatique nationaux – également appelés contributions déterminées au niveau national - afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de renforcer la résilience aux changements climatiques ; et

ATTENDU QUE l'action climatique locale, qu'il s'agisse d'adaptation ou d'atténuation, est essentielle étant donné que les municipalités sont souvent des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre, et qu'elles sont très vulnérables aux variations du niveau des eaux, aux inondations et à d'autres risques climatiques ; et

ATTENDU QUE les plans d'action climatique (PAC) sont des outils essentiels qui aident les municipalités à réaliser d'importants progrès en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation climatique, en particulier en :

- Identifiant les principales sources d'émissions de GES et en proposant des stratégies de réduction ; et
- Déterminant les incidences du climat, en évaluant les risques climatiques et en donnant la priorité aux mesures de résilience climatique ; et
- Impliquant les résidents pour s'assurer que les actions prévues sont inclusives et équitables et offrent des avantages environnementaux et socio-économiques dont peut bénéficier l'ensemble de la communauté ; et
- Évaluant la gouvernance et ses outils, dont le financement, afin d'assurer la mise en œuvre efficace des PAC par l'administration municipale.

ATTENDU QUE l'action climatique va générer d'importantes retombées pour les municipalités et les résidents du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent dont, notamment, les exemples suivants :

- De nouveaux emplois dans le domaine des énergies propres, de la décarbonisation des bâtiments et d'autres industries propres ; et
- Une réduction de la vulnérabilité climatique face aux inondations et à d'autres événements météorologiques extrêmes ; et
- L'électrification des transports, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles ; et
- Une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et d'autres infrastructures durables ; et
- La réduction des îlots de chaleur grâce à un accès élargi à des espaces verts et bleus résilients ; et
- L'adoption de technologies innovantes dans les secteurs de l'eau, des déchets et d'autres services municipaux ; et
- De nouvelles possibilités de développement économique et de recettes fiscales.

ATTENDU QU'en juin 2023, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance des villes) a tenu l'assemblée générale annuelle de son 20e anniversaire à Chicago, se réunissant sous le thème « Action climatique : Perfectionner le plan de votre ville ». Les membres présents ont reçu une formation pratique sur l'élaboration et la mise en œuvre des PAC, établissant ainsi une base solide pour une action climatique à l'échelle du bassin conforme aux objectifs de l'Accord de Paris ; et

ATTENDU QUE la « *Inflation Reduction Act* », adoptée en 2022, prévoit 5 milliards \$ pour subventionner le programme « *Climate Pollution Reduction Grants* » administré par l'Agence américaine de protection de l'environnement pour aider les États et les grandes régions métropolitaines des États-Unis à réduire les émissions de GES, dont 250 millions \$ sont réservés à l'élaboration de PAC et 4,75 milliards \$ sont réservés à leur mise en œuvre ; et

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a publié sa Stratégie nationale d'adaptation au cours de l'automne 2022 et qu'il investira initialement 1,6 milliard \$ dans sa mise en œuvre ; et

IL EST RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des villes soutiendra ses membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PAC afin de favoriser leur action climatique et leur adaptation tout en générant des bénéfices dont les générations actuelles et futures pourront bénéficier dans l'ensemble du bassin ; et
- Les membres continueront à travailler avec l'Alliance des villes, notamment par l'intermédiaire de la Commission des maires sur la résilience côtière, afin de :
 - D'effectuer des représentations politiques auprès des gouvernements fédéraux, provinciaux et des États afin d'accroître le financement de l'action des municipalités face aux changements climatiques ; et
 - Collaborer avec d'autres municipalités membres pour favoriser le partage des connaissances et des meilleures pratiques, obtenir plus de financement et surmonter les obstacles qui sont communs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAC, le tout au bénéfice direct de la population ; et
 - Sensibiliser toutes les parties prenantes face aux risques croissants que représentent les changements climatiques et la nécessité d'agir de manière efficace afin d'en limiter les impacts négatifs dans l'ensemble du bassin.

IL EST RÉSOLU QUE des copies de la présente résolution soient distribuées à : Ali Zaidi, assistant du président et conseiller national sur le climat, Maison Blanche; Michael Regan, administrateur, Agence américaine de protection de l'environnement (*EPA*); Richard Spinrad, administrateur, Administration nationale des océans et de l'atmosphère (*National Oceanic and Atmospheric Administration*); Deanne Criswell, administratrice, Agence fédérale de gestion des urgences (*Federal Emergency Management Agency*); Nina Hachigian, représentante spéciale pour la diplomatie subnationale, Département d'État des États-Unis; l'Honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique; l'Honorable Bill Blair, ministre de la Protection civile; le Pacte des maires (*Compact of Mayors*); les gouverneurs des huit États des Grands Lacs; et les premiers ministres de la province de l'Ontario et de la province de Québec.